Fiche d'inscription 2023 – 2024

GBTT CROLLES FROGES LE VERSOUD MONTBONNOT
GRESIVAUDAN BELLEDONNE TENNIS DE TABLE

Cadre réservé à l'administration
Lieu : Crolles ☐ Froges ☐ Le Versoud ☐
Date : / /
Cotisation payée : ☐
Certificat médical fourni : ☐
Licence enregistrée : ☐

RENSEIGNEMENTS

Créneau de pratique principal :

Première inscription : OUI ☐ NON ☐ Nationalité * :

Nom * : Prénoms * (état civil complet) :
Sexe * : F ☐ M ☐ Nom de naissance * :
Date de naissance * : / / Lieu de naissance * :
Adresse * :
Code Postal * : Ville * :
Téléphone (s) * :
Courriel (mail) * :

J'accepte que le club GBTT :
- collecte, utilise, exploite et/ou traite les données personnelles précédemment renseignées à des fins associatives en accord avec notre politique de protection des données,
- transfère à la FFTT les données personnelles nécessaires (y compris celles éventuellement renseignées dans le questionnaire de santé) pour des fins de licenciation,
- transfère éventuellement mes coordonnées téléphoniques aux membres du Conseil d'Administration, aux capitaines d'équipes ou aux entraîneurs pour faciliter l'organisation de certaines manifestations (compétitions, stages, tournois, déplacements).

OUI : ☐ NON : ☐

TARIFS

L'inscription comprend l'assurance, la licence, l'encadrement éventuel et la mise à disposition du matériel (gymnases, tables, filets, balles).

ADULTES				TOTAL
Cotisation	Critérium Fédéral	Extérieur	Maillot *	
☐ 200 €	☐ 40 €	☐ 100 €	☐ 30 €	

ENFANTS / JEUNES	Cotisation	Critérium Fédéral	Maillot *	TOTAL
Initiation (- 7 ans, né après le 01/01/2016)	☐ 120 €			
Ecole Tennis de Table (Poussins à Juniors)	☐ 200 €	☐ 40 €	☐ 30 €	

* Maillot obligatoire pour les compétiteurs, préciser la taille (nouveau modèle pour la saison 2023/2024 (XS à XXXL).

REDUCTIONS		TOTAL
A partir de la 2ème inscription dans le même foyer fiscal (hors initiation)	- 25 €	
A partir de la 3ème inscription dans le même foyer fiscal (hors initiation)	- 50 €	
TOTAL A PAYER		

MOYENS DE PAIEMENT

☐ Espèces : Montant : ……..
☐ Chèque (s) : ☐ 1 chèque Montant prélevé au 01/10 : ……..
☐ 2 chèques Montant prélevé au 01/11 : ……..
Nom de l'émetteur du/des chèques si différent de l'adhérent : ……..
☐ **Virement (mode à privilégier) :** Montant : ……..
☐ Collège Carte Tatoo n° Montant : ……..
☐ Carte Pass'Région (30 €) / N° : Montant : ……..
☐ Autres (aide mairie Crolles, aide CE, …) Montant : ……..

Si vous bénéficiez d'une aide, effectuer d'abord le paiement complet, fournir un RIB, un remboursement sera effectué ultérieurement.

Je souhaite une facture OUI ☐ NON ☐

Virement compte Grésivaudan Belledonne Tennis Table (IBAN FR76 1680 7001 4136 0793 9421 917)

Veuillez remplir le dos de cette fiche. Merci.

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e) ……..

Responsable légal(e) de l'enfant ……..

Autorise celui-ci à être véhiculé dans la voiture d'autres joueurs ou parents de joueurs, lors des journées de compétition. Je dégage le club de toute responsabilité.

Autorise les responsables de l'encadrement à entreprendre les actions d'urgence en cas d'accident, et à faire transférer, si besoin est, l'adhérent(e) blessé(e) vers le centre hospitalier le plus proche.

N'autorise pas mon enfant à sortir seul du gymnase.

Entraînement jeunes : par défaut les enfants mineurs doivent être accompagnés dans l'enceinte du gymnase et récupérés au même endroit à la fin de la séance. Le club est responsable des jeunes dans l'enceinte du gymnase pendant les horaires des entraînements, et uniquement pendant ceux qui ont effectivement lieu, sachant que les parents doivent s'assurer que la séance a bien lieu (en principe, communication à l'avance).

Le club attire l'attention sur le fait que les jeunes doivent respecter une certaine discipline. Dans le cas contraire, le club pourra prendre des décisions pouvant aller d'un simple avertissement jusqu'à l'exclusion du club.

DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e) ……..

Autorise le club à utiliser mon image / l'image de mon enfant à titre promotionnel, quelque soit le support, sans pouvoir demander une quelconque indemnité sous réserve que soient respectés le droit et la morale et qu'il n'y ait pas d'atteinte aux convictions personnelles.

ASSURANCE

Conformément à l'article 37 de la loi n°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, Grésivaudan Belledonne Tennis de Table est couvert par une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et celle des pratiquants du sport. Cette police a été souscrite auprès de la MACIF.

Par ailleurs, au terme de l'article 38 de cette même loi,
Je, soussigné(e) …… déclare avoir pris connaissance du résumé du contrat d'assurance de base MMA associé à la possession de la licence FFTT, ainsi que des garanties complémentaires optionnelles proposées par l'assureur fédéral (consultable sur le site de la FFTT : http://www.fftt.com/site/jouer/licences/assurance)

Remarque :
Pendant la période d'essai et/ou en attente de dossier complet nécessaire à l'enregistrement de la licence, en cas d'accident, le joueur est couvert par son assurance personnelle ou celle de ses parents, pour le joueur mineur.
Pour tout accident dû à la pratique du Tennis de Table, le licencié doit faire la déclaration, muni d'un certificat médical descriptif de la blessure, auprès du club, dans les 3 jours suivant l'accident.

OBSERVATIONS DIVERSES

Elles concernent des recommandations particulières (médicales,…) sur la pratique antérieure des sports et toutes informations que vous jugerez utiles de faire connaître aux membres du Conseil d'administration :

En m'inscrivant je reconnais adhérer à l'association Grésivaudan Belledonne Tennis de Table.

Fait à . . . . . le . . . . . ./ . . . . . ./. . . . . Signature (d'un tuteur légal pour les mineurs) :

Pièces à joindre lors de l'inscription (à envoyer à gbtt.contact@gmail.com) :

- **Cette fiche d'inscription dûment complétée (recto/verso) et signée.**
- **Pour les majeurs : Un certificat médical portant la mention « aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition / en loisir » datant de moins de 3 mois pour les nouveaux licenciés ou le questionnaire de santé dûment rempli si certificat médical datant d'aprèsle 30/06/2021 précédemment fourni et licenciation continue depuis cette date.**
- **Pour les mineurs : Un questionnaire de santé dûment rempli. Selon les réponses au questionnaire, un certificat médical portant la mention « aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition / en loisir » datant de moins de 3 mois pourra être nécessaire.**
- **Le règlement de la cotisation correspondant au montant mentionné au dos.**